

Annexe



GOU 10.0.5

DOMAINE : **GOVERNANCE**

RÉFÉRENCE : [GOU 10.0 Remboursement des dépenses des conseillers scolaires](#)

L'usage du masculin a pour but d'alléger le texte.

ENTENTE DE PRÊT D'UN IPAD

Nom : _____
Modèle de l'iPad : _____
Numéro de série : _____

Conformément à l'article 6.1 de la politique *GOU 10.0 Remboursement des dépenses des conseillers scolaires*, chaque conseiller scolaire et élève conseiller reçoit un iPad ou l'équivalent.

Cette entente encadre les modalités du prêt.

1. Je comprends et j'accepte que :
 - a) ces conditions deviennent une entente de prêt entre moi-même et le Conseil scolaire catholique du Nouvel-Ontario, une fois que j'ai signé la présente entente;
 - b) le Conseil peut annuler ce prêt si je ne respecte pas les conditions de l'entente;
 - c) je possède une banque de trois (3) crédits pour la durée de mon mandat (quatre ans pour les conseillers scolaires et un à deux ans pour les élèves conseillers);
 - d) le Conseil ne me fournira plus un iPad après avoir épuisé mes trois (3) crédits;
 - e) toute réparation doit être faite par les techniciens du Service de l'informatique pour la durée du mandat.
 - f) l'iPad devient ma propriété personnelle après que la période du prêt soit terminée, et ce, suite à une remise à zéro aux fins de respecter les licences;
 - g) je dois remettre l'iPad en bon état à la direction de l'éducation ou son délégué advenant que j'abandonne mon poste de conseiller scolaire ou d'élève conseiller avant la fin de mon mandat;
2. Pour toute demande liée à l'iPad, que ce soit un bris, une perte ou un vol, je dois compléter le formulaire *GOU 10.0.6 Demande liée à l'iPad* et le remettre à la direction de l'éducation ou son délégué qui assurera le suivi auprès du Service de l'informatique.
3. Dans le cas de vol, je dois aussi fournir une copie du rapport de police.

Signature : _____ **Date :** _____